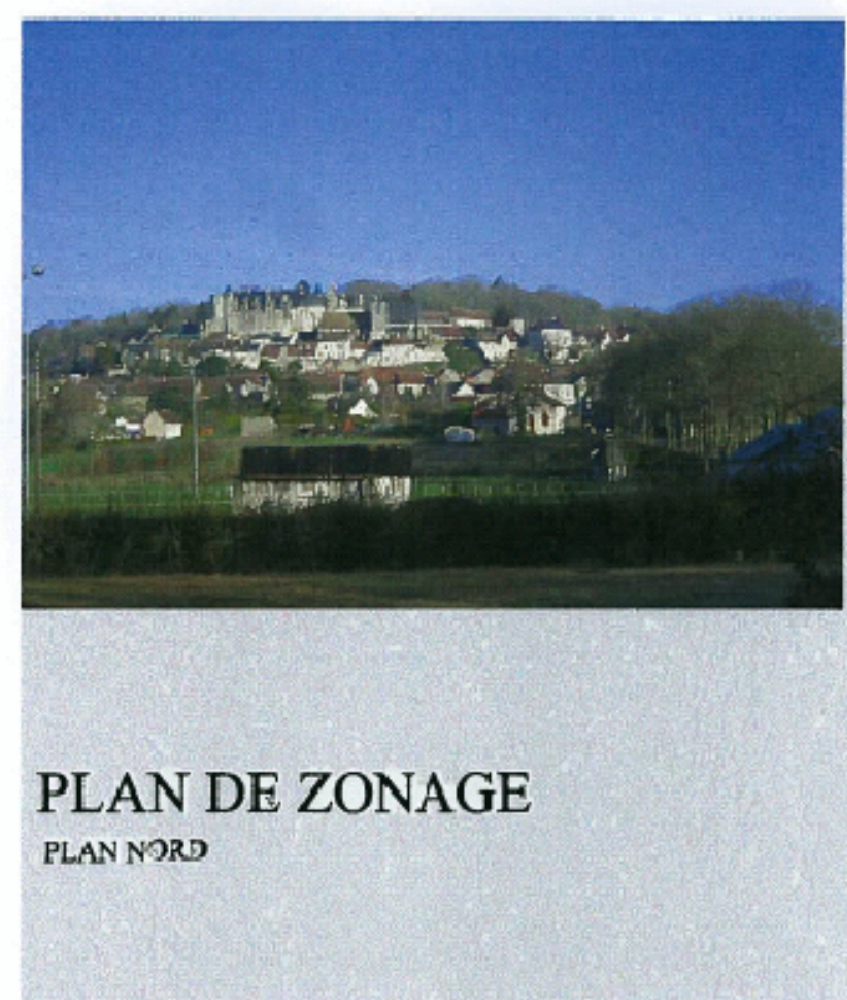




COMMUNE DE
PALLUAU-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
PLAN N°303

Echelle : 1/5000

VU pour être annexé
à la délibération du 25 mars 2012
Le Maire
M^{me} Béatrice DUBERNARD
Maire de PALLUAU SUR INDRE

Cabinet Jean-Charles BAYOT
Géomètre Expert D.P.L.G.
18 rue du Serein - 36000 BLZANDAIS
Tél : 02 54 03 31 31 - Fax : 02 54 03 31 28
Courriel : cabinet@jean-charles-bayot.fr
Site : www.jean-charles-bayot.fr

Dossier n° 2009-241

PLU approuvé par DCM du 26 mars 2012

LEGENDE

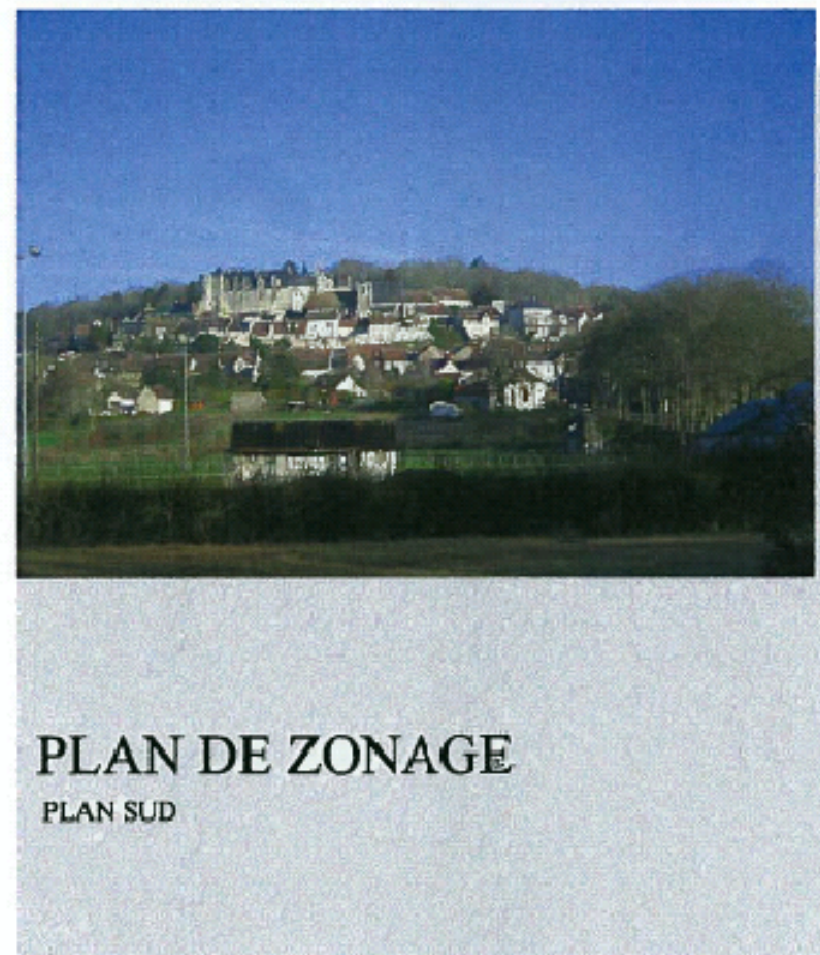
- Zone urbaine U**
- Sous secteur d'habitat ancien dense
 - Sous secteur d'habitat diffus
 - Sous secteur urbain de jardins à vocation éducative et touristique
 - Sous secteur à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone urbaine AU**
- Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone agricole A**
- Sous secteur à vocation agricole
 - Sous secteur à vocation agricole à caractère paysager
 - Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace agricole
 - Sous secteur de bâti récent isolé dans l'espace agricole
 - Sous secteur de bâti d'activité isolé dans l'espace agricole
- Zone naturelle N**
- Sous secteur de forêt
 - Sous secteur de forêt réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace naturel
 - Sous secteur de jardins
 - Sous secteur réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Sous secteur de vallée et de fonds humides
- ZAD** Z.A.D. Zone d'Aménagement Différé
Arrêté préfectoral n° 2009-02-0079 du 12 février 2009
- Espace Boisé Classé à conserver**
- Eléments boisés soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7)
 - Eléments boisés remarquables
 - Eléments du petit patrimoine soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7)
- Emplacement réservé avec numéro de référence**
- RD 943 - Voie bruyante classée (Voir encadré en bas de légende)
- Recul obligatoire RD 943 (75m)**
- Sentiers piétonniers existants à conserver**
- Périmètre de DPU (approuvé par DCM datée du)**

Route Départementale n° 943
Voie bruyante classée catégorie 3 (Secteur affecté par le bruit : 100m de part et d'autre de la voie)



COMMUNE DE PALLUAU-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE PLAN SUD

Echelle : 1/5000

VU pour être annexé
à la délibération du 26 mars 2012
Le Maire

Philippe BERNARD
Maire de PALLUAU SUR INDR

Cabinet Jean-Charles DAYOT
Consultants Experts D.U.
107 rue du Sapeur Yves BRASSE BLZANCAIS
Tél : 03 54 03 21 21 - Fax : 03 54 03 21 26
Courriel : cabinet@jcd-expert.fr
Site : www.jcd-expert.fr

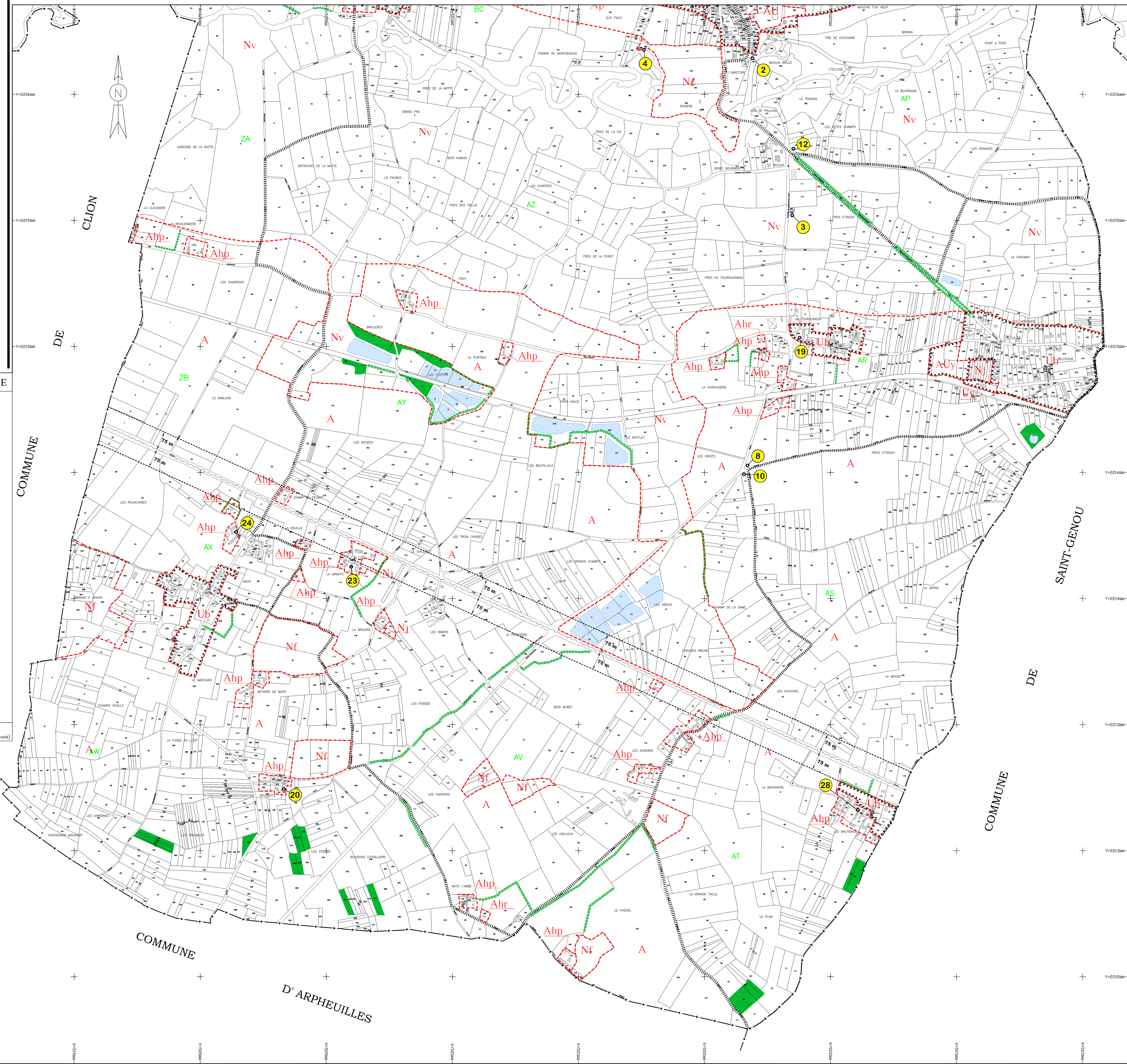
Document n° 2009-241

PLU approuvé par DCM du 26 mars 2012

LEGENDE

- Zone urbaine U**
- Sous secteur d'habitat ancien dense
 - Sous secteur d'habitat diffus
 - Sous secteur urbain de jardins à vocation éducative et touristique
 - Sous secteur à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone urbaine AU**
- Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone agricole A**
- Sous secteur à vocation agricole
 - Sous secteur à vocation agricole à caractère paysager
 - Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace agricole
 - Sous secteur de bâti récent isolé dans l'espace agricole
 - Sous secteur de bâti d'activité isolé dans l'espace agricole
- Zone naturelle N**
- Sous secteur de forêt
 - Sous secteur de forêt réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace naturel
 - Sous secteur de jardins
 - Sous secteur réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Sous secteur de vallée et de fonds humides
- Z.A.D. Zone d'Aménagement Différé**
Arrêté préfectoral n° 2009-02-0079 du 12 février 2009
- Espace Boisé Classé à conserver**
- Éléments boisés soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7)
 - Éléments boisés remarquables
 - Éléments du petit patrimoine soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7)
- Emplacement réservé avec numéro de référence**
- RD 943 - Voie bruyante classée (Voir encadré en bas de légende)
 - Recul obligatoire RD 943 (75m)
 - Sentiers piétonniers existants à conserver
 - Périmètre de DPU (approuvé par DCM datée du)

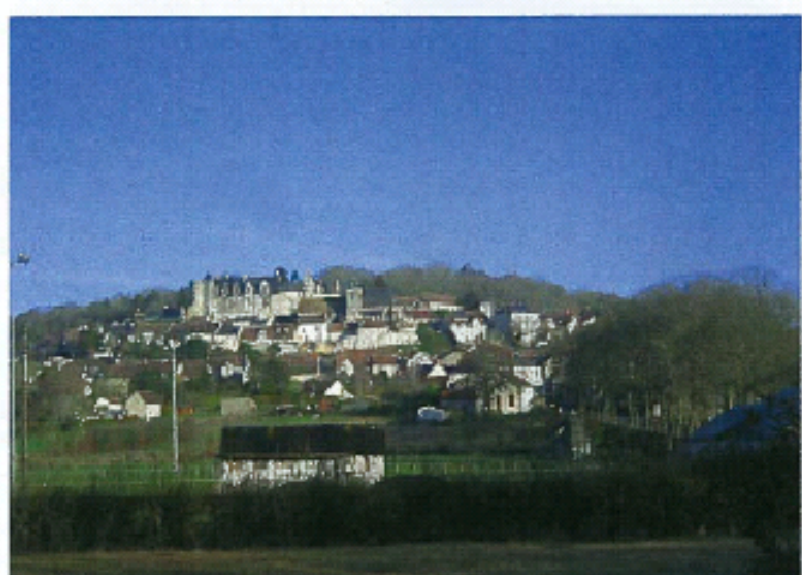
Route Départementale n° 943
Voie bruyante classée catégorie 3 (Secteur affecté par le bruit : 100m de part et d'autre de la voie)





COMMUNE DE PALLUAU-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE PLAN OUEST

Echelle : 1/5000

- Zone urbaine U**
- Ub Sous secteur d'habitat ancien dense
 - Ud Sous secteur d'habitat diffus
 - Uj Sous secteur urbain de jardins à vocation éducative et touristique
 - Uc Sous secteur à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone urbaine AU**
- Au Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - Aj Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone agricole A**
- A Sous secteur à vocation agricole
 - Ac Sous secteur à vocation agricole à caractère paysager
 - Ab Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace agricole
 - Ar Sous secteur de bâti récent isolé dans l'espace agricole
 - As Sous secteur de bâti d'activité isolé dans l'espace agricole
- Zone naturelle N**
- Nf Sous secteur de forêt
 - Np Sous secteur de forêt réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Nb Sous secteur de bâti ancien d'intérêt patrimonial isolé dans l'espace naturel
 - Nj Sous secteur de jardins
 - Ns Sous secteur réservé aux équipements de loisirs et de sports
 - Nh Sous secteur de vallée et de fonds humides
- Z.A.D. Zone d'Aménagement Différé**
Arrêté préfectoral n° 2009-02-0079 du 12 février 2009
- AD Espace Boisé Classé à conserver
 - AD1 Eléments boisés soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7°)
 - AD2 Eléments boisés remarquables
 - AD3 Eléments du petit patrimoine soumis à déclaration préalable (L123-1-5-7°)
- Emplacement réservé avec numéro de référence**
RD 943 - Voie bruyante classée (Voir encadré en bas de légende)
- Recul obligatoire RD 943 (75m)**
- Sentiers piétonniers existants à conserver**
- Périmètre de DPU (approuvé par DCM datée du)**

LEGENDE

Route Départementale n° 943
Voie bruyante classée catégorie 3 (Secteur affecté par le bruit : 100m de part et d'autre de la voie)

